



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Léonie Kovaliv et consorts
déposée le 18 novembre 2025**

« Crèche EVAM Fermeture de la Crèche de l'EVAM : que peut faire Lausanne pour permettre un accueil favorable à l'intégration des familles et des enfants dépendants de l'asile ? »

Lausanne, le 27 novembre 2025

Rappel de l'interpellation

« En septembre dernier, le SSP Vaud s'alarmait de l'annonce de la fermeture de la crèche de l'EVAM « Petit Monde » à la Route de Chavannes 37, à quelques semaines de son ouverture planifiée, impliquant le licenciement du personnel, ainsi que des familles laissées sans solution.

Selon leur communication du 21.10.2025, 40 familles perdent leur perspective d'un accueil, dont 15 accueillies jusqu'à présent. Le SSP indique que « plusieurs d'entre elles, bénéficiaires de l'EVAM, sont engagées dans un parcours d'insertion professionnelle (stage, formation ou emploi). Le retrait du projet les place devant le fait accompli, les empêchant de travailler, de s'intégrer et, paradoxalement, de réduire leur dépendance à l'aide publique.

« Quant au personnel, il a été informé dans la précipitation, sans perspective ni accompagnement. Des femmes investies, qualifiées et engagées, ayant quitté leur emploi précédent pour ce projet, se retrouvent aujourd'hui sans poste. L'irrespect institutionnel dont elles font l'objet est indigne d'un employeur public ». Le SSP Vaud a officiellement remis un courrier de protestation au Conseil d'Etat le 3 novembre.

Le SSP Vaud questionne également le calendrier de l'opération et sa logique économique : Alors que des préoccupations financières sont mises en avant par l'EVAM et le Canton, des financements cantonaux et fédéraux sous forme d'aide au démarrage disparaissent si la structure n'ouvre pas. Selon un article du Blick du 6 novembre, entre 1.2 et 2 millions ont déjà été investis dans ce projet, lancé en 2022.

Si cet événement paraît relever des autorités cantonales, Lausanne se trouve aussi mis en cause. Selon l'article du Blick : « Le DEIEP apprend que le Service de la petite enfance (SPE) de la Ville de Lausanne a refusé de financer, via le Réseau-L, la moitié des places prévues, soit celles destinées à des enfants hors EVAM. Raison invoquée: la localisation du futur centre, jugée trop éloignée du centre-ville, ne permettait pas, selon le SPE, de garantir un taux d'occupation suffisant.

« Quand le refus du Réseau-L a-t-il été formulé? Le flou persiste. Le DEIEP renvoie la balle à l'EVAM, qui évoque « des échanges tout au long de l'élaboration du projet », sans indiquer à quel moment la décision est intervenue ».

Comme le relève le député Hadrien Buclin, dans cette fermeture, « les coupes budgétaires touchent particulièrement les populations vulnérables ». Nous nous demandons d'autant plus quelle est l'implication de la Ville, pour assurer le même service aux familles

vulnérables qu'au plus aisées, et pour permettre un accueil de jour adapté aux familles relevant de l'EVAM. ».

Préambule

L'accueil de jour lausannois répond non seulement à des besoins de garde des familles, mais aussi à des missions de socialisation, éducation et prévention en faveur des enfants, quelle que soit la situation professionnelle de leurs parents. Même si toutes les structures sont attachées à leur mission, la Ville dispose plus spécifiquement d'un réseau de haltes-jeux, jardins d'enfants, espaces récréatifs, maison ouverte et espaces rencontre parents-enfants, qui mettent la priorité sur les missions de socialisation et de prévention, et qui veillent à toucher un public avec un parcours migratoire.

La Ville de Lausanne a échangé avec l'EVAM dès 2022 et a rapidement proposé que la crèche projetée rejoigne le Réseau-L en tant que crèche d'entreprise, c'est-à-dire en bénéficiant des ressources administratives du réseau et du financement cantonal, mais sans implication financière de la Ville. Suite à la remise en question de l'ouverture de la crèche, des échanges ont eu lieu pour examiner les meilleures solutions pour le personnel et les enfants concernés.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Est-il exact que la Ville de Lausanne a refusé de s'impliquer dans le projet de crèche de l'EVAM de la route de Chavannes 37 ? Le cas échéant, quand l'a-t-elle communiqué et comment le motive-t-elle ?

L'EVAM a pris contact avec la Ville en juin 2022. Une première fois au sujet de ce projet de crèche à la route de Chavannes. En novembre 2022 un premier projet a été remis à la Ville. En février 2023, une séance entre l'EVAM et le Service de la petite enfance (SPE) a permis de clarifier la mission de cette crèche. Du point de vue de la Ville, les besoins de place pour les Lausannoises et Lausannois étaient déjà couverts par deux structures de quartier du Réseau-L. Il a donc été convenu que la garderie de l'EVAM pourrait alors bénéficier du statut de crèche d'entreprise au sens de l'article 50 alinéa 2bis de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Ce statut permet à une entreprise de créer une structure d'accueil de jour et de bénéficier des financements cantonaux prévus par la LAJE. L'entreprise assume alors l'excédent de charges de la structure, sans engagement financier du réseau de la commune concernée.

Cette solution a été confirmée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) dans une lettre du mois de mars 2023, confirmant ainsi que cette crèche pourrait bénéficier de la subvention cantonale pour ces missions. Depuis cette date, la position du Réseau-L n'a pas changé. Elle a même été confirmée lors de la signature de la convention administrative entre l'EVAM et le Réseau-L.

En conséquence, le Réseau-L a indiqué avant même la création de la structure qu'il n'identifiait pas de demande de familles lausannoises à proximité de la structure, et ne souhaitait donc pas s'impliquer financièrement dans ce projet, tout en apportant tout l'appui administratif du Réseau-L.

Question 2 : La Ville estime-t-elle qu'il est de sa responsabilité de favoriser l'intégration des enfants et des familles relevant du domaine de l'asile, et que l'accueil de jour constitue un moteur important dans ce sens ?

Quel que soit leur statut de séjour, toutes les familles lausannoises ont accès aux prestations d'accueil de jour du Réseau-L. Les missions de ces prestations concernent non seulement la garde nécessaire à la conciliation des responsabilités familiales et des obligations professionnelles des parents, mais aussi des missions d'éducation, de socialisation et de prévention, qui favorisent l'intégration des enfants, et indirectement des parents. La Ville de Lausanne est convaincue des bénéfices de l'accueil de jour pour les enfants et les familles, autant pour leur bien-être que pour leur insertion sociale et professionnelle, démontrés par diverses études. Il importe que ces bénéfices touchent l'ensemble de la population, et en particulier les familles plus précaires, et donc beaucoup de celles relevant de l'asile.

Les familles non lausannoises n'ont pas accès aux places dites à horaire étendu : crèches, garderies, APEMS. Par ailleurs, ces places sont destinées en priorité aux familles en formation ou avec une activité lucrative, ce qui peut limiter leur accès pour des familles du domaine de l'asile, lorsqu'elles n'ont pas encore d'insertion professionnelle.

En revanche, la Ville dispose d'un réseau de haltes-jeux, jardins d'enfants, espaces récréatifs, maison ouverte et espaces rencontre parents-enfants, qui mettent la priorité sur les missions de socialisation et de prévention, et qui veillent à toucher un public avec un parcours migratoire. Des places de crèches sont par ailleurs proposées pour des bénéficiaires de mesures d'insertion en partenariat avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et des places à temps d'ouverture restreint pour des personnes suivant des cours de français en partenariat avec la Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA).

Question 3 : Le cas échéant, assume-t-elle ses responsabilités ?

Comme indiqué ci-dessus, le Réseau-L offre un accueil dans les structures à temps d'ouverture élargi ou à temps d'ouverture restreint visant à répondre aux besoins de garde, mais aussi de socialisation et de prévention, pour les familles lausannoises dans toute leur diversité.

Question 4 : Quand est-ce que la Ville a appris la non-ouverture de la crèche de l'EVAM ?

La Ville a été informée le 30 septembre 2025 par courriel de l'EVAM de la non-ouverture de la crèche.

Question 5 : La Ville a-t-elle depuis lors entrepris des démarches pour permettre à la crèche d'ouvrir, ou aux moins pour trouver une solution pour toutes les familles et le personnel ?

La Ville, par l'intermédiaire du SPE, est en contact régulier avec l'EVAM. Deux séances ont déjà eu lieu pour faire le point sur l'impact de cette décision, qui ne relève pas de la Ville mais impacte des enfants dont 18 sont domiciliés à Lausanne. Selon les dernières informations communiquées par l'EVAM, une grande partie des enfants a trouvé une alternative et des démarches sont encore entreprises à l'heure actuelle.

Les hypothèses examinées sont en particulier à ce stade :

1. une reprise des enfants lausannois accueillis et du personnel de la crèche dans des structures du Réseau-L ;
2. l'implication d'une autre entité intéressée à des places d'accueil de jour dans le quartier avec des partenariats liées au Réseau-L ;
3. un engagement financier ultérieur de la Ville, lorsque de nouvelles familles arriveront aux Prés-de-Vidy, avec une crèche exploitée pour une partie de sa capacité dans l'intervalle.

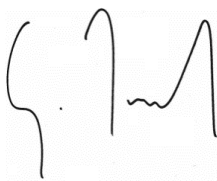
La faisabilité de chacune de ces options et leurs avantages ou inconvénients devront être affinés. Une nouvelle séance avec l'EVAM est prévue mi-décembre pour une évaluation.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Léonie Kovaliv et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

